



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

PLACE DE LA BRECHE - AMENAGEMENT DE
L'AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
(DCE 1) - TRAVAUX DE REALISATION DU
PARKING ET OUVRAGES ENTERRES (DCE 2) -
AVENANTS N°1 POUR LES LOTS N°1, 2, 4 ET
8 (DCE1) - AVENANTS N°2 POUR LES LOTS
N°3, 5, 6 ET 7 (DCE 1) ET POUR LE LOT 1
(DCE 2).

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 01 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

PATRIMOINE ET MOYENS

**PLACE DE LA BRECHE - AMENAGEMENT DE L'AVENUE DES
MARTYRS DE LA RESISTANCE (DCE 1) - TRAVAUX DE
REALISATION DU PARKING ET OUVRAGES ENTERRES (DCE 2) -
AVENANTS N°1 POUR LES LOTS N°1, 2, 4 ET 8 (DCE1) -
AVENANTS N°2 POUR LES LOTS N°3, 5, 6 ET 7 (DCE 1) ET POUR
LE LOT 1 (DCE 2).**

Monsieur Amaury BREUILLE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le groupement mandaté par le Studio Milou Architecture assure la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place de la Brèche, intégrant notamment les travaux du parking et des espaces publics.

Par délibération du 6 juillet 2009, le Conseil municipal a approuvé le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec Deux-Sèvres Aménagement (DSA).

Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé la signature des huit marchés de travaux nécessaires à la réalisation du mail des Martyrs de la Résistance. Les travaux ont débuté courant janvier 2010.

Par délibération du 8 mars 2010, le Conseil municipal a approuvé la signature de onze marchés de travaux nécessaires à la réalisation du parking et des ouvrages enterrés associés. Les travaux du parking ont débuté début mai 2010 afin de permettre son ouverture pour la mi-novembre 2011.

En cours de réalisation des travaux, des suggestions particulières sont nécessaires :

- réalisation de remblais complémentaires de la rampe de sortie du parking,
- modification des fondations sous le dallage,
- prolongation du mur de l'escalier vers le jardin,
- réalisation de fourreaux et prestations liées aux réseaux complémentaires,
- prescriptions complémentaires EDF pour le local transfo,
- adaptations des quantitatifs (en plus value et en moins value) et ajout de prix nouveaux dans certains marchés à prix unitaires (lots 5, 6 et 7) : modifications d'éclairage pour l'avenue des Martyrs de la Résistance, ajout de boucles de détection des feux tricolores, raccordement provisoire de l'éclairage public, réalisation de la chaussée de nuit ...

Pour finaliser ces prestations et intégrer le dévoiement du réseau gaz par GRDF prévu fin septembre, il s'avère nécessaire de prolonger les délais au 19 novembre 2010 pour les lots 1 à 7 et au 30 novembre 2010 pour le lot 8 (plantations)

Conformément aux règles applicables aux marchés publics, les modifications des prescriptions initiales nécessitent l'établissement d'avenants.

Les montants des marchés initiaux sont modifiés de la manière suivante :

N°	Lot	Entreprise	Marché initial (€ TTC)	Avenant précédent (€ TTC)	Avenant		Montant marché + avenants (€ TTC)
					€ TTC	%	
DCE 1							
3	Gros Œuvre	ERC HARRANGER	351 480,48	-	49 857,36	14,18	401 337,84
5	Terrassements – VRD – Assainissement	EUROVIA	466 237,58	-	51 570,92	11,06	517 808,50
6	Béton – Pavage – Pierre	SOMEBAT- EUROVIA	740 416,14	-	-12 997,70	-1,76	727 418,44
7	Eclairage public	INEO RCO	82 963,53	-	10 145,07	12,23	93 108,60
DCE 2							
1	Terrassements	GUINTOLI- EUROVIA	834 390,00	56 737,86	12 361,86	8,28	903 489,72

Les avenants d'un montant supérieur à 5 % de la totalité du marché ont fait l'objet d'un avis en Commission d'Appel d'Offres du 6 septembre 2010.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Autoriser Monsieur le Président de Deux-Sèvres Aménagement, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Niort, à signer ces avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 6
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
 L'Adjoint délégué

Signé

Amaury BREUILLE